

DEPARTEMENT
des Côtes d'Armor
Arrondissement de
Saint-Brieuc

Commune de JUGON-LES-LACS
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 novembre 2025

L'an, deux mille vingt-cinq, le treize novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS légalement convoqué le sept novembre, s'est réuni à la Mairie de Jugon-les-Lacs sous la présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRÉSENTS : M. Patrick MÉNARD, Mme Christelle MEUNIER, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoints, M. Jacky GILLET, Mme Mauricette DIRR, Mme Chantal TARDY, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, Mme Servane GESRET, Mme Julie POUPART (à partir de 20h54), M. Alexis POIDEVIN, M. Denis KEURMEUR.

POUVOIRS : M. Thierry LEBOUCHER a donné pouvoir à M. Eric MOISAN
Mme Gwendoline FELIN a donné pouvoir à M. Alexis POIDEVIN
M. Jean-Charles ORVEILLON a donné pouvoir à Mme Gwenaëlle AOUTIN
M. Mickaël CARDIN a donné pouvoir à M. Robert LEBLANC
M. Jean-Pierre HERVÉ a donné pouvoir à Mme Mauricette DIRR
Mme Stéphanie FLÉGEAU a donné pouvoir à Mme Chantal TARDY

Absents : M. Pierre AUVRET, Mme Marie-Sergine BEZARD

Secrétaire de séance : Mme Malika TOUBLANC

Nombre de conseillers : en exercice : 23, Présents : 14 ; Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

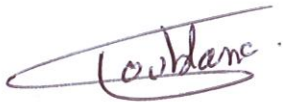
- LOTISSEMENT « LA CLE DES CHAMPS » ST-IGNEUC :

-2025-115-PROPOSITION D'UN PUP (PROJET URBAIN PARTENARIAL) POUR LA VIABILISATION D'UN LOT SUPPLEMENTAIRE

M. le Maire rappelle qu'une participation financière de 30 000 € pour la viabilisation d'un lot supplémentaire est proposée au propriétaire de la parcelle 301 AA n° 179 dans le cadre d'une convention PUP (Projet Urbain Partenarial). Les consorts Chapel ont accepté cette proposition en versant 15 000 € à la signature et le solde à l'achèvement des travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise M. le Maire à signer, avec les Consorts Chapel, la convention PUP (Projet Urbain Partenarial) pour un montant 30 000 € (15 000 € versé à la signature de la convention et le solde à l'achèvement des travaux).

Le secrétaire de séance, Mme Malika TOUBLANC



Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN

